

Assemblée communale de Chapelle

Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019 à 20 heures

Conseil communal :	Au complet et ses secrétaires
Nombre de citoyennes et citoyens :	36 / majorité à 19
Excusés :	M. Patrice Monney M. Julien Monney M. Emmanuel Gremaud M. Gilbert Escher M. Fernand Crausaz M. Roland Crausaz M. Bertrand Jung
Scrutateurs :	M. Stéphane Bessire M. Fabien Monney

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à Mme Marisa Rouiller, nouvelle secrétaire communale et à Mme Nicole Jung, nouvelle caissière communale, aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à Mme Léa Margot et à M. Valentin Braillard qui ont atteint leur majorité civique cette année.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour.
Aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2019.

Le procès-verbal est accepté au vote à l'unanimité avec remerciements à son secrétaire.

2. Modification du budget 2019 - Investissement trottoir, surfacage route de Compostelle-Casard.

M. Eric Monney explique que lors des premiers travaux sur les bords de la route, les sondages ont démontré que le coffre était assez faible (environ 20 à 25cm). La solution la moins onéreuse et la plus facile pour régler ce problème était de relever la route d'environ 15 cm. D'entente avec l'entreprise de génie civil JPF et le bureau d'ingénieur Geosud, il a fallu fraiser l'entier de la route. Il n'a été laissé sur place que le goudron broyé de 7 cm. Celui-ci a été complété avec de la grave (environ 10 cm). Le surcoût d'un montant de Fr. 55'000.- est dû notamment aux points suivants :

Honoraires de Geosud (profil en long de la route)	Fr. 10'000.-
Fraisage de la route	Fr. 10'000.-
Apport de la grave (tout-venant)	Fr. 5'000.-
Enrobée de 7cm	Fr. 25'000.-
Test de compactage du coffre (garantie de l'entreprise)	Fr. 2'500.-

M. Benoît Curty complète en informant que le surcoût est pris en charge par les liquidités.
M. Gremaud informe que GeoSud a été très bon partenaire et n'a pas facturé la totalité des honoraires.
M. Roland Cettou demande combien d'année cette route est garantie par les entreprises.
M. Eric Monney répond : gros œuvre 2 ans, couche de support 2 ans, couche d'usure 5 ans.

a) Rapport de la commission financière.

M. Jean-Luc Birchmeier, président de la commission financière donne lecture du rapport :
En date du 28 mai dernier, le Conseil communal a convoqué la commission financière, selon l'article 90 de la loi sur les Communes, ceci lié à une question de temps, pour une séance d'explications concernant le dépassement du budget lié au trottoir et surfacage de la Route de Compostelle – Casard et présenter le mode de financement prévu, afin que la commission financière puisse prendre position.

Les explications techniques présentées par le Conseil Communal étaient claires et précises. En effet, lors de sondages effectués, l'entreprise JPF a constaté que la couche de fondation de la route actuelle était de 25 cm, ce qui est, aujourd'hui, insuffisant par rapport au trafic et poids des véhicules. Idéalement, cette couche devrait être de 40 cm, ce qui engendre ce surcoût. Sans ces travaux, JPF émettait une réserve sur la qualité du travail.

Le montant total s'élève à Fr. 250'000.-, soit un dépassement de Fr. 55'000.- par rapport au budget voté de Fr. 195'000.-.

Le surcoût de Fr. 55'000.- pourra être financé par les liquidités ou par la provision sur les routes, ceci grâce aux bons résultats des comptes 2018.

Suite à la discussion et aux différentes explications fournies, la commission financière a donné un préavis favorable pour la réalisation de ces travaux complémentaires.

b) approbation de la modification du budget des investissements 2019.

Au vote, la modification du budget 2019 - Investissement trottoir, surfacage route de Compostelle-Casard et son financement par des liquidités est acceptée à l'unanimité.

3. Budget 2020, fonctionnement.

M. Benoît Curty présente le budget de fonctionnement poste par poste.

Il présente aux charges Fr. 1'060'710.00, aux produits Fr. 1'018'525.00, déficit Fr. 42'185.00.

Le budget n'amène aucune remarque.

• 4. a) Rapport de la commission financière.

M. Jean-Luc Birchmeier, président de la commission financière donne lecture du rapport :
En date du 13 novembre dernier, la commission financière s'est réunie afin de vérifier l'établissement du budget de fonctionnement et d'investissement pour 2020. Après une vérification détaillée, elle n'a pas de commentaire particulier à apporter.

Elle a relevé que les charges du budget 2020 s'élèvent à Fr. 1'060'710.00 et les produits à Fr. 1'018'525.00. Le budget 2020 présente ainsi une perte de Fr. 42'185.00 ce qui signifie que les charges dépassent les produits de 4.1%. Ce taux est toutefois inférieur au 5% maximum autorisé.

Par rapport au budget 2019, les charges augmentent de 6.0% et les produits que de 4.0%.

De ce fait, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget 2020 tel que présenté.

b) Approbation du budget de fonctionnement.

Au vote, le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

5. Budget 2020, investissements

Transports et communications :

Réfection partielle, route des Oches Fr. 40'000.-

M. Eric Monney explique que la route date de 1970 et n'a jamais été entretenue, ni refaite. Plusieurs choses sont observées : le revêtement est dégradé, les ardoises des côtés sont abîmées, et les joints de celles-ci sont vides. La chaussée a été traversée par différent service AVGG et taconnée par endroit. On constate également que de l'herbe pousse dans les fentes. Les travaux consistent à enlever les bordures, fraiser la route, remettre à niveau les gargouilles, régler le coffre avec le tout-venant et poser de l'enrobée de 8 cm.

M. Gremaud ajoute que cela sera l'occasion de remettre à niveau les gargouilles vers le pont CFF. L'eau reste sur la route.

Protection et aménagement de l'environnement :

Route des Oches (report 2019) Fr. 230'000.-

Finances et impôts :

Réfection abribus (report 2019) Fr. 15'000.-

• **6 a) Rapport de la commission financière.**

M. Jean-Luc Birchmeier, président de la commission financière donne lecture du rapport :

La commission financière a également porté un contrôle sur le budget des investissements pour 2020. Au niveau des charges, elle a relevé :

- Surfaçage de la Route de Compostelle - Casard pour un montant de Fr. 40'000.00 financé par les liquidités

- La réfection du collecteur de la route des Oches, qui est un report de 2019, pour un montant de Fr. 230'000.00 financé pour Fr. 100'000.00 pris dans les réserves de protection et épuration des eaux et par un emprunt pour Fr. 130'000.00. L'amortissement annuel sera de 4%.

- La réfection de l'abribus, qui est un report de 2019, pour un montant de Fr. 15'000.00. Le financement sera assuré par les liquidités.

Les intérêts se montent à environ 2%. Les montants correspondants sont prévus au budget de fonctionnement.

La commune de Chapelle a les capacités financières pour assurer ces investissements. De ce fait, la commission financière n'a aucune objection à ce budget d'investissement.

b) approbation du budget des investissements.

Transports et communications :

Réfection partielle, route des Oches Fr. 40'000.-

Au vote, la réfection partielle, route des Oches financée par les liquidités est acceptée à l'unanimité.

Protection et aménagement de l'environnement :

Route des Oches (report 2019) Fr. 230'000.-

Pas de vote, report 2019

Finances et impôts :

Réfection abribus (report 2019) Fr. 15'000.-

Pas de vote, report 2019.

M. Benoît Curty nous présente la planification financière. Les charges liées sont en constante augmentation. Il y a la réfection du Cycle d'Orientation, le nouveau complexe de piscines dont l'ouverture est prévue en mai 2020 (Fr. 14'000.- pour Chapelle, soit 2/3 de ce qu'on devrait verser en 2021) et le home de Siviriez.

Il ajoute que la taxe sur les eaux risque d'augmenter car l'agrandissement de la STEP à Ecublens va coûter Fr. 16'500.- pour Chapelle. Suite à une modification de la loi relative au plan d'infrastructure d'eau potable (PIEP), la constitution d'une réserve sera obligatoire.

Le déficit variera entre 4.1 et 4.3%.

Avec la mise en place de MCH2 la limite de 5% va disparaître.

M. le Syndic prend la parole et informe qu'avec le crash du HFR de Billens, beaucoup de projets vont évoluer. Il pense notamment au home de Siviriez.

7. Election d'un membre de la commission financière

M. Jacques Menoud donne lecture de la lettre de démission de M. Jean-Luc Birchmeier.

M. le Syndic remercie chaleureusement M. Birchmeier pour tout le travail effectué durant ces nombreuses années.

M. le Syndic présente Mme Sylvie Failletaz comme candidate à la commission financière. M. le Syndic demande aux membres de l'assemblée s'il y a une autre candidature. Aucun membre ne se manifeste.

Mme Failletaz est donc nommée membre de la commission financière par acclamation.

8. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG.

Mme Frédérique Humair Flühmann présente les modifications :

Modification des statuts de l'ABMG (association à buts multiples des communes de la Glâne), pour rappel il s'agit d'une association qui a été constituée en complément au RSG et au CO de

la Glâne dans le but d'accomplir plusieurs autres tâches pour le compte des communes membres.

Deux articles des statuts doivent être modifiés/complétés. Il s'agit de l'article qui traite des buts et de l'article qui traite des attributions de l'association.

Art. 2 -Buts

En résumé, il s'agit d'assumer les obligations des communes en matière de protection de la population (ORCOC), d'assumer les obligations concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (curatelle), d'assumer les obligations sur les structures extrafamiliales de jour.

Les ajouts sont affichés à l'écran il s'agit de :

Modifications article 2

d) de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement.

e) de procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des articles 28 et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATEC), et en rapport avec la conception générale du développement économique, au sens de l'article 5 de la loi sur la promotion économique régionale(LPEc).

Modification article 10

mbis) elle adopte, sous réserve d'approbation par les instances supérieures, des plans directeurs régionaux;

Les ajouts concernent l'aménagement du territoire

En réponse à l'exigence de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Le district doit s'organiser au niveau de son aménagement du territoire et a l'obligation d'établir un plan directeur régional. Intégré dans l'ABMG, l'aménagement du territoire glânois permet d'éviter de créer une nouvelle association intercommunale.

L'article 10 Attributions a également été modifié en fonction de cette nouvelle mission attribuée à l'ABMG.

Madame Frédérique Humair Flühmann propose de donner lecture des statuts, si quelqu'un dans l'assemblée le souhaite.

Les délégués des communes ont accepté à l'unanimité la modification des statuts en assemblée.

Maintenant, nous soumettons au vote de l'assemblée communale la modification des statuts de l'ABMG.

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité ces modifications.

9. Modification du règlement scolaire.

M. Laurent Monney présente les articles modifiés.

Article 2 :

Ancien :

Le conseil communal délègue au comité intercommunal scolaire (CIS) les compétences nécessaires à l'organisation des écoles.

Nouveau :

Le conseil communal peut déléguer au comité intercommunal scolaire les compétences nécessaires à l'organisation des écoles dans le cadre du cercle scolaire.

Pour les autres articles. Le CIS est remplacé par conseil communal.

Art. 6

Ancien :

Contribution demandée aux parents pour couvrir certains frais scolaires : maximum Fr. 300.- / an / élève. Forfait pour l'organisation d'une semaine thématique ou d'un camp : maximum Fr. 400.- / an / élève

Nouveau :

1. Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

2. Cette contribution est définie par le CIS. Elle se monte au maximum à Fr. 16.00 par jour et par élève.

M. Roland Cettou demande si le CIS est l'abréviation de la commission scolaire.

M. Laurent Monney répond que la commission scolaire n'existe plus. Aujourd'hui, c'est le comité intercommunal scolaire (CIS) qui a les compétences nécessaires à l'organisation des écoles dans le cadre du cercle scolaire.

L'assemblée communale approuve les modifications du règlement scolaire à l'unanimité.

10.Divers.

Centre hospitalier de Billens

M. le Syndic explique les différentes étapes vécues depuis l'annonce du déplacement du cardiovasculaire de Billens à Meyriez. Il affirme que M. le Préfet a très vite réagi. Nous sommes dans l'attente de réponses suite au communiqué de presse de M. Schorderet.

Radar TCS sur la route de Compostelle.

Retour de 2400 relevés de passage. 5% des conducteurs seraient amendables. La prochaine étape sera de mettre un radar smiley. Comme ces appareils ne supportent pas le froid, ils seront placés au printemps 2020.

Bureau communal

Le nouveau numéro de téléphone est le 021/565.85.00. Dans un premier temps, les rendez-vous seront fixés par téléphone auprès de Mme Marisa Rouiller en fonction de ses disponibilités. Le bureau est prévu dans l'appartement du rez-de-chaussée.

Tour de Romandie

M. le Syndic passe un petit film sur le tour de Romandie pour montrer le parcours du prologue à Oron du 28 avril 2020. Des perturbations sont prévues sur la route du Château et des Chintres. Les routes seront fermées à la circulation.

Petit Chapelois

M. Christian Crausaz remercie toutes les personnes qui ont collaboré avec lui pour l'élaboration du P'tit Chapelois et tout spécialement M. Flückiger pour les magnifiques photos. M. Gremaud lui renvoie ses remerciements pour la conception du P'tit Chapelois qui est fait avec un grand professionnalisme.

Le discours de M. le Syndic pour le départ à la retraite de M. Jacques Menoud

Cher Jacques,

Même si ce soir ce n'est pas encore la toute fin de ton mandat de secrétaire, car il est vrai qu'il nous reste encore une séance du conseil en cette fin d'année, soit le 16 de la semaine prochaine. Il est malgré tout plus qu'opportun de prendre le temps de te dire merci, en présence des citoyennes et citoyens que tu as servis avec compétence, passion, savoir-faire durant 38 années tout d'abord comme conseiller et depuis 32 années comme secrétaire.

Comme tu as su le faire lors de la sympathique soirée fondue que tu as organisée avec ta famille, soirée à laquelle tu as invité l'ensemble des membres des différents conseils que tu as épaulés durant toutes ces années

... Je souhaite au préalable, également transmettre au nom de toutes et tous, notre message de gratitude à Marianne qui a su t'épauler et te soutenir durant tes 38 années d'engagement pour ta commune de Chapelle (Glâne).

Vous étiez tout jeunes mariés lorsque tu as débuté ta carrière communale, mais comme tu l'as si bien relevé l'autre soir, sans le soutien indéfectible de nos proches il n'est pas possible de s'engager à plus ou moins long terme pour une communauté.

Chère Marianne, accepte à titre de reconnaissance et de remerciements, ce modeste geste au nom de toute la communauté.

Mais revenons à notre héros du soir :

Jacques, il est difficile pour moi de te passer un message, en restant très formel comme un syndic s'adressant à son secrétaire, car notre très longue amitié m'oblige à devenir plus personnel.

Cher GU,

Que de parcours vécus ensemble : foot, vacances, témoin de mariage, organisations de manifestations, conseil de paroisse et finalement communal.

Malgré une période ou par la force des choses, avec mes engagements associatifs auprès de coiffure SUISSE, j'avais pris un peu de distance avec toi, à chaque fois que j'avais besoin de toi, tu as répondu présent. Je veux pour exemple, lorsque je suis venu te chercher pour reprendre le secrétariat paroissial, tu m'as dit sans hésiter : oui.

Contrairement au conseil de paroisse où c'est moi qui t'ai abandonné, cette fois c'est toi qui me laisses sur le pont.

Mais tu m'abandonnes avec le sentiment du devoir accompli.

En ce soir, je souhaite te dire combien ta présence à mes côtés, lorsque j'ai repris le poste de syndicature, a été rassurante, réconfortante et précieuse.

Ton expérience, ta grande discrétion, et tes compétences m'ont permis d'avoir le sentiment de pouvoir remplir mon rôle du mieux possible et au plus près de ma conscience.

Tu as été mon secrétaire BICO : Car comme le disait la pub : Grâce à BICO j'ai toujours gardé un sommeil sain et profond.

Cher Jacques, au nom de tous les membres du conseil, anciens et actuels, de la population de Chapelle (Glâne), nous te disons toute notre gratitude pour les années de fidélités à ton poste. Merci également pour ton ouverture d'esprit, car le fait que tu aies proposé de transmettre ton savoir et tes connaissances à Marisa durant ces trois derniers mois, est garant d'une bonne continuité pour notre commune.

Nous exprimons le souhait que tu passes de très belles et nombreuses années à parcourir la montagne, à profiter de ta famille et surtout de tes petits-enfants.

Nous sommes heureux de te remettre ce présent afin de marquer de manière concrète ce tournant important de ta vie.

Nous espérons que tu pourras lui trouver une place entre la sonnaïlle et la magnifique scie ouvragée qui se trouvent dans votre séjour.

Encore un immense Merci et je vous demande comme marque de reconnaissance pour le travail accompli, de l'applaudir !

Le discours de fin d'année de M. le Syndic

Également au nom du conseil et de l'ensemble des habitants de Chapelle, je souhaite redire notre gratitude à tous les collaborateurs de notre commune.

- *Nicole Jung notre caissière / boursière*
- *Marisa Rouiller notre secrétaire et Jacques Menoud, son coach personnel*
- *Eric Monney Vice-Syndic, piqueur*
- *Le groupe des précieux collaborateurs temporaires : Roland, Jean-François, Fernand, Raphael et Pierre Crausaz de Gillarens (avec une mention spéciale cette année pour la remise en état des Croix)*
- *Nos techniciennes de surface et volume : Evelyne et Geneviève*
- *Christian Crausaz, P'tit Chapelois et site*
- *Les lutins du sentier des fées et la fée*
- *Les membres de nos commissions :*
 - *financière.*
 - *de naturalisation*
 - *et d'urbanisme*
- *La société de jeunesse pour son dynamisme*
- *Les Drôles de Dames qui organisent de multiples activités pour petits et grands*
- *Le chœur-mixte*
- *La paroisse et son conseil avec qui nous avons une magnifique complicité.*
- *Mes collègues du conseil pour le travail accompli et le bel esprit démontré tout au long de cette année écoulée.*

Et finalement Vous ! Chères/Chers Citoyennes et Citoyens pour votre présence ce soir et l'intérêt que vous portez à la cause communale.

Si plus personne ne demande la parole, Je déclare cette assemblée close en vous remerciant pour la confiance accordée et vous apportant mes meilleurs vœux pour ces fêtes à venir et surtout Place à la verrée !

M. Eric Monney a préparé un petit discours pour remercier M. le Syndic pour tout le travail qu'il a accompli et pour l'agréable ambiance qui règne au sein du Conseil.

Mme Frédérique Humair-Flühmann a préparé un discours pour les jeunes citoyens qui ont atteint la majorité civique cette année.

Cette année, nous accueillons deux nouveaux jeunes citoyens dans notre commune. Il s'agit de Léa Margot et de Valentin Braillard.

Si je voulais faire un discours très formel, je commencerais en vous appelant mes chers concitoyens.

Je vais plutôt simplement, Léa et Valentin, vous souhaiter la bienvenue au sein de l'assemblée communale et vous remercier d'avoir répondu à notre invitation et d'assister à votre première assemblée.

Cette entrée dans la majorité vous apporte des nouveaux droits, le droit de vote et d'éligibilité, le droit de prendre des décisions et de profiter des certaines libertés et évidemment des nouvelles obligations.

Je vous souhaite de pouvoir utiliser vos nouvelles libertés au mieux, de le faire avec bon sens, esprit critique et respect des autres.

A titre plus personnel, je vous souhaite du succès dans ce que vous entreprendrez, de beaux projets et des découvertes intéressantes.

Courant janvier, nous vous ferons parvenir un petit cadeau de la part de la commune, pour marquer l'année de votre entrée dans la majorité civile.

D'ores et déjà une belle année 2020 à vous et à vos familles !

Mme Françoise Flückiger rappelle aux citoyens que la fenêtre de l'Avent aura lieu le 18 décembre de 18h30 à 20h00 au canapé forestier dans la forêt de Chapelle.

M ; Le Syndic lève l'assemblée en invitant les citoyens à rester pour partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h25.

Le syndic :

La secrétaire communale :

Claude Gremaud

Marisa Rouiller